

Réf: Dossier 188396

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MATAM » en abrégé « SCI MATAM »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan-Cocody Abatta
carrefour Ephrata, route de la cité SIR, Lot 38, Ilot 426

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31/01/2023 reçus par Me ME ADELIN KASSI-N'GOROMA, NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 14/02/2023, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
MATAM » en abrégé « SCI MATAM »

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Et généralement, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois de respecter le caractère civil.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan-Cocody Abatta
carrefour Ephrata, route de la cité SIR, Lot 38, Ilot 426

Dirigeant(s) M VAGBAMA TAMBLA (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B42-00026 du 23/02/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16029/GTCA/RC/2023 du 23/02/2023

